



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 45

## Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
DALIFARD Alexia, titulaire  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
/  
VALLÉE Jean-Luc, suppléant  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, Derval Séverine, titulaires  
/  
CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
/  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, titulaire  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Séance du 27 mars 2023**

**OBJET 2023- 03/34 : SPORTS - TOURISME**

**APPEL À PROJETS GESTION DU RESTAURANT DE LA RINCERIE – CHOIX D’UN CANDIDAT**

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du pôle Sports - Tourisme, rappelle la délibération 2022-12/161 du conseil communautaire du 12/12/2022 validant le lancement d’un appel à projets de reprise du restaurant de la base nautique.

Quatre candidatures ont été reçues.

Un jury de recrutement a examiné chacune d’elles et les conclusions ont été transmises à la commission Sports-tourisme. La proposition de la commission sera présentée en séance du conseil.

Par ailleurs, dans l’hypothèse où le candidat retenu ne possède pas d’équipement de cuisine, il était convenu que la Communauté de Communes prenne elle-même en charge cette acquisition (estimée à 40.000€) et en tienne compte dans les loyers. Il est proposé de fixer un plafond de prise en charge par la Communauté de Communes à 40.000 €HT. Si le candidat souhaite acquérir du matériel pour un montant supérieur, la différence de coût sera à sa charge.

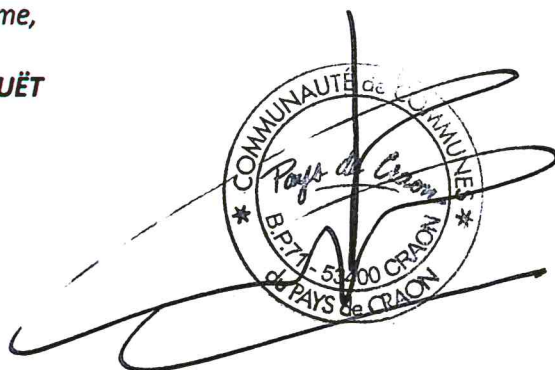
**Considérant l’avis du jury de recrutement en date du 15 Mars 2023,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l’unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **DECIDE** de retenir le projet de M. Didier VILLAIN et de Mme Dominique JACQUET à la reprise du restaurant de la base nautique, tel que présenté en séance ;
- ⇒ **APPROUVE** la signature d’une convention sur 2 ans avec M. Didier VILLAIN et Mme Dominique JACQUET,
- ⇒ **FIXE** un plafond de 40.000 €HT pour l’acquisition des équipements de cuisine, tout coût supplémentaire sera à la charge du locataire ;
- ⇒ **CHARGE** le président des démarches liées à cette décision.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230334-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

